

Deuxième séance, mercredi 26 juin 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4	Divers	Communications		
2023-GC-236	Mandat	Etablissement d'une convention avec la fête de lutte et des jeux alpestres au Lac Noir	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bertrand Morel Carole Baschung Daniel Bürdel Achim Schneuwly Adrian Brügger Pascal Lauber Bruno Riedo Brice Repond Nicolas Bürgisser Susanne Schwander <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2024-GC-128	Rapport	CIP 'détenation pénale': rapport aux parlements pour l'année 2023	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Lucie Menétrey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2024-GC-139	Rapport d'activité	Conseil de la magistrature (2023)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Bertrand Morel
2023-GC-319	Motion	Financement des frais de transport des élèves SAF	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Marc Pauchard Pierre-Alain Bapst <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2024-GC-138	Rapport	Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR) - 2023	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gaétan Emonet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2024-GC-149	Election judiciaire	Assesseur-e (gestion comptable) auprès de la Justice de paix de la Sarine - Poste 2	Scrutin uninominal	
2024-GC-110	Election (autre)	Un/e scrutateur/trice suppléant/e, en remplacement de Fritz Glauser	Scrutin de liste	
2024-GC-143	Election (autre)	Un membre suppléant/e de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Catherine Esseiva	Scrutin de liste	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2024-GC-140	Election (autre)	Un-e secrétaire général-e du Grand Conseil (renouvellement du mandat de Mireille Hayoz)	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: MM. Christian Clément, Ralph Alexander Schmid, Eric Collomb et David Papaux.

MM. Didier Castella, Olivier Curty, Philippe Demierre, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-4 Communications

Président du Grand Conseil. Die Sitzung wird spätestens um 10:30 Uhr abgeschlossen, damit alle Fraktionen pünktlich zu ihrem Ausflug starten können.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Mandat 2023-GC-236 Etablissement d'une convention avec la fête de lutte et des jeux alpestres au Lac Noir

Auteur-s:	Morel Bertrand (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>) Baschung Carole (<i>Le Centre/Die Mitte, LA</i>) Bürdel Daniel (<i>Le Centre/Die Mitte, SE</i>) Schneuwly Achim (<i>UDC/SVP, SE</i>) Président du Grand Conseil Lauber Pascal (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, GR</i>) Riedo Bruno (<i>UDC/SVP, SE</i>) Repond Brice (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, GR</i>) Bürgisser Nicolas (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, SE</i>) Schwander Susanne (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, LA</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Dépôt:	11.10.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. 4062</i>)
Développement:	11.10.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. 4062</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	26.03.2024 (<i>BGC juin 2024, p. 2780</i>)
Remarque:	Auteurs remplaçants : Bapst Pierre-Alain, Jakob Christine

Prise en considération

Riedo Bruno (*UDC/SVP, SE*). Ich spreche als Verfasser des vorliegenden Auftrages und somit in meinem persönlichen Namen. Meine Interessenbindungen: Ich war Mitglied der vorberatenden Kommission für das Dekret über die Gewährung eines zusätzlichen Verpflichtungskredits für den Bau einer Dreifachturnhalle und die Erneuerung der bestehenden Gebäude im Campus Schwarzsee und bin Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission.

Parallel zur Unterbreitung des Dekrets über den eingangs erwähnten Zusatzkredit für den Campus Schwarzsee, welcher an der November-Session 2023 durch den Grossen Rat genehmigt wurde, habe ich zusammen mit 9 weiteren Urheberinnen und Urhebern und mehreren Mitunterzeichnern am 11. Oktober 2023 den heute zum Entscheid vorliegenden Auftrag an den Staatsrat eingereicht. Der Auftrag hat zum Ziel, den Standort des Schwarzsee-Schwinget, welches letzten Sonntag einmal mehr sehr erfolgreich vor 4 200 Zuschauern durchgeführt wurde, am bisherigen Standort direkt am See zu sichern.

Alle, welche bereits einmal oder mehrmals das Glück hatten, an diesem magischen Platz direkt beim See das Schwing- und Älplerfest Schwarzsee geniessen zu können, wissen, wie wichtig dieser spezielle Platz direkt beim See ist. Sehr geehrte Damen und Herren, fragen Sie in Ihrem persönlichen Umfeld, was das Schwarzsee-Schwinget gegenüber anderen Schwingfesten so aussergewöhnlich macht. Sie werden in den meisten Fällen die Antwort erhalten, weil es direkt am See mit Blick auf See und Berge liegt.

Viele Gäste von nah und vor allem von fern verbinden das traditionelle Schwarzsee-Schwinget mit dem Schwarzsee selbst. Dies ist einmalig in der Schweiz. Genau diesen auch wirtschaftlich für den Kanton und den Schwarzsee-Tourismus wichtigen Faktor wollen wir mit unserem Mandat zuhänden des Staatsrates sichern.

Die Antwort des Staatsrats freut mich sehr. In seiner Antwort auf unser Mandat schreibt er in seinem Fazit, dass er den Auftrag annimmt und in diesem Sinne innerhalb von etwa zwei Jahren eine Vereinbarung unterzeichnen wird. Die vier aufgeführten Punkte - Bedingungen für beide Seiten - entsprechen auch unserem Auftrag, das ist für uns in Ordnung.

Punkt 5, die Vereinbarung: Wann die abgeschlossen wird und ob nach der Erstellung der Dreifachturnhalle gleich wieder an diesem Standort geschwungen werden kann - dort hat es noch einen Holperer drinnen, aber das wird uns der Staatsrat sicher erklären und uns zustimmen, dass nach dem Bau der Dreifachturnhalle wieder am See geschwungen werden kann.

Abschliessend danke ich dem Staatsrat für seine zustimmende Antwort und freue mich, wenn Sie, liebe Grossrätinnen und Grossräte, diesem Mandat ebenfalls Ihre Zustimmung geben werden.

Baeriswyl Laurent (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich habe keine Interessenbindungen mit dem vorliegenden Geschäft anzumelden. Ich spreche im Namen meiner Fraktion – Die Mitte.

Das Geschäft drei Tage nach dem Schwingfest in Schwarzsee zu traktandieren, hätte man nicht besser und treffender planen können. So wurden am Sonntag wunderschöne Bilder aus unseren Freiburger Voralpen und von packendem Schwingsport in die ganze Schweiz hinausgetragen. Während drei Stunden wurde live übertragen, Zeitungen und online-Medien haben berichtet.

Der Staatsrat bekräftigt in seiner Antwort, dass er diese symbolträchtige Veranstaltung unterstützt. Mittlerweile glaube ich das dem Staatsrat. Dass es aber so weit kommen musste, dass dafür ein Mandat eingereicht wurde, lässt mich daran zweifeln, dass der Staatsrat von Beginn an die Tragweite dieser Thematik erkannt hat. Der Werbeeffect für die ganze Region, ja für den Kanton, den dieses Bergfest generiert, und entsprechend natürlich auch die touristische Wirkung, sind von unschätzbarem Wert. Dieses Bekenntnis, diese Einsicht, erkenne ich in der Antwort des Staatsrats nicht.

Aber immerhin: Die angestrebte Vereinbarung deute ich als positives Zeichen und auch als Bekenntnis, an diesem Grossanlass festzuhalten. Es freut uns, dass der Staatsrat bereit ist, das Mandat anzunehmen und umzusetzen.

In seiner Antwort schreibt der Staatsrat, dass die Buchungen des Campus allmählich zunehmen und deshalb die vollständige Verfügbarkeit des Standorts für die NutzerInnen an Bedeutung gewinnt. Ich bin sicher, dass wir in der Antwort auf die Anfrage betreffend zukünftige Organisation des Campus, welche ich mit meinem Kollegen Andreas Freiburghaus eingereicht habe, Antworten erhalten werden. Denn es ist in der Tat so, dass, wenn so viel Geld investiert wird, diese tolle Infrastruktur auch genutzt und vermarktet werden soll. Im Herbst wurde mit dem Ja des Grossen Rates zum zusätzlichen Aussensportplatz die Lösung gefunden, damit die Vereinbarkeit zwischen Schwingfest und anderen Sportaktivitäten auf dem Campus möglich ist.

Zum Mandat schreibt der Staatsrat in seiner Antwort, dass die Vereinbarung an die Fristen für den Bau der Dreifachturnhalle und des zusätzlichen Aussensportplatzes gebunden ist. Ich rufe hiermit in Erinnerung, was das Mandat verlangt, nämlich und ich zitiere: "Der Staat Freiburg wird beauftragt, eine Vereinbarung mit dem Trägerverein Schwing- und Älplerfest Schwarzsee abzuschliessen. Diese Vereinbarung beinhaltet die Nutzung des Campus-Areals in Schwarzsee, inklusive des Rasenplatzes zwischen dem See und der neuen Dreifachturnhalle zur Durchführung des Schwing- und Älplerfest Schwarzsee. Die Unterzeichnung der Vereinbarung muss innerhalb eines Jahres nach einer Genehmigung dieses Auftrages vollzogen werden."

Der Staatsrat passt in seiner Antwort das Mandat an, indem er seinerseits einige Bedingungen eingeflochten hat, die zudem nicht klar sind. Welche Fristen sind gemeint? Für uns sind diese Aussagen zu ungenau. Ein überzeugtes Ja zum Schwingfest und zum entsprechenden Standort sieht anders aus - und da bin ich etwas kritischer als mein Vorredner. Man wird den

Eindruck nicht los, dass man versucht zu besänftigen, die Tür für eine Lösung unter Umständen aber trotzdem geschlossen wird, indem man sich auf Fristen beruft.

Zusammengefasst: Unsere Fraktion sagt einstimmig Ja zum Mandat. Die Anpassungen des Staatsrates in Bezug auf die Fristen, unterstützen wir nicht.

Stöckli Markus (*VEA/GB, SE*). Meine Interessenbindung: Ich war Präsident der parlamentarischen Kommission, welche das Dekret «Bau der Dreifachturnhalle und Sanierung der Gebäude A und B» behandelt hat, und bin Mitglied des CoPil des genannten Bauprojektes.

Das Schwing- und Älplerfest Schwarzsee vom vergangenen Sonntag war innert kürzester Zeit ausverkauft und wurde auf dem zweiten Kanal des Deutschschweizer Fernsehens live übertragen. Obwohl Petrus dem Organisationskomitee nicht optimal gesinnt war, war das Schwinget erneut ein Volksfest erster Güte. Während dem zweiten und dritten Gang hat der Kommentator von SRF 2 die geografischen und infrastrukturellen Vorzüge des Standortes ausführlich beschrieben. Neben der idyllischen Einbettung in See und Berglandschaft wurden auch die vorhandenen Umkleideräume, Duschen und Unterkünfte für die Gastverbände wie beispielsweise die Ostschweizer hervorgehoben - Lage und Einrichtungen, wie sie bei anderen Bergschwingfesten nicht vorgefunden werden.

Auch hat der bisherige politische Prozess aufgezeigt, dass der schweizweit bekannte traditionelle Event grosse mediale Ausstrahlung hat, beste Werbung für das Schwarzseegebiet macht und niemand weder Durchführung noch Standort bestreitet.

Mit dem Zusatzkredit von 1,3 Millionen Franken für den künftigen Bau eines zusätzlichen Sportplatzes sowie den bereits festgelegten und diskutierten Kriterien steht einer schriftlichen Vereinbarung innerhalb der nächsten zwei Jahre nichts im Wege.

Auch das Grüne Bündnis spricht sich klar für die Durchführung und den Standort des Schwing- und Älplerfestes im Schwarzsee aus und unterstützt grundsätzlich den Antrag des Staatsrates - mit einigen Enthaltungen, welche sich nicht gegen den Event, jedoch gegen den etwas speziell orchestrierten politischen Prozess richten. Die Region Schwarzsee, der Sensebezirk, ja der ganze Kanton Freiburg wollen auch in den kommenden Jahren einen verlässlichen und attraktiven Gastgeber.

Hauswirth Urs (*PS/SP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeindeammann von Düringen und Vorstandsmitglied des Mehrzweckverbands Sensebezirk sowie des Freiburger Gemeindeverbands. Ich spreche im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion.

Die Fraktion stellt das ganze Vorgehen betreffend den Standort des Schwingfests Schwarzsee ziemlich in Frage. 33 Grossrätinnen und 77 Grossräte befassen sich mehrmals mit einem Thema, welches wahrscheinlich nur in die Verwaltung gehört auch dort zu lösen gewesen wäre. Aber eben, hier sehen wir ein neues Beispiel, wohin wir kommen, wenn jeder den Fünfer und das Weggli haben will. Dann kommt es so weit, dass sich zwischenzeitlich sogar der Grosse Rat, mit zusätzlichem, grossem administrativem Aufwand, noch mit dem Thema befassen darf - wohlgemerkt: sich nur damit befasst, dass ein Auftrag zum Erstellen einer Vereinbarung erteilt wird! Andere hätten direkt eine Vereinbarung statt Botschaften geschrieben!

Nun, da der Campus Schwarzsee endlich die Dreifachturnhalle bekommt, hoffe ich schwer, dass nach dieser Debatte auch mit dem Trägerverein Schwing- und Älplerfest Schwarzsee eine passende Vereinbarung zustande kommt. Und damit dieses Thema hoffentlich bald ein Ende findet, wird die Sozialdemokratische Fraktion den Auftrag mehrheitlich unterstützen. Etwas Gutes hat die Debatte, denn damit erhält wenigstens die Presse wieder eine Geschichte, welche die Leserschaft interessieren dürfte.

Bürgisser Nicolas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion nimmt mit grosser Freude Kenntnis vom Bericht des Staatsrates und stimmt diesem einstimmig zu. Das Schwarzsee-Schwinget ist einer der ganz grossen sportlichen Events unseres Kantons. Man spricht vom Kanton Freiburg im sportlichen Bereich in Zusammenhang mit Fribourg-Gottéron, dem Schwarzsee-Schwinget oder dem Murtenlauf. Solche Events dürfen wir nicht kamplos gehen lassen. Andere Regionen würden diese noch so gerne übernehmen. Darum: Tragen wir Sorge zu diesem Event, und wir danken Staatsrat Collaud für sein positives und aktives Wirken.

Wenn wir nun noch mit dem Bau der Dreifachturnhalle ein kleines Tenero bauen können, wäre ein grosser Mehrwert für die ganze Region erreicht.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Ich habe diesen Auftrag mitunterzeichnet und war Mitglied der vorberatenden Kommission für das Dekret zum zusätzlichen Kredit für den Bau der Dreifachturnhalle im Campus Schwarzsee. Ich bin nun auch in der Kommission (CoPil) für den Bau der Dreifachturnhalle. Heute äussere ich mich im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Wir Mandatsträger fordern, dass die Zukunft des Schwarzsee-Schwingfestes auf dem bisherigen Platz, notabene auf der Wiese direkt neben dem See, garantiert bleibt. Liebe Kolleginnen und Kollegen, wer von euch hat letzten Sonntag das Schwingfest im Schwarzsee mitverfolgt, sei es entweder vor Ort am See oder zuhause vor dem Fernseher?

Welch tolle Kulisse mit einem fantastischen Panorama mit Sicht auf die Berge und den wunderschönen See! Verwöhnt wurden wir auch seitens der Sportler: Die Crème de la Crème mit der Schweizer Weltelite war vertreten. Alle Anwesenden waren vom Fest sehr begeistert.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist erfreut, dass der Staatsrat unseren Wunsch erfüllen und die Vereinbarung mit dem Trägerverein abschliessen will. Da allerdings diese Vereinbarung an die Fristen für den Bau der Dreifachturnhalle und des Aussensportplatzes mit den nötigen Bewilligungen gebunden ist, wollen wir heute von Ihnen, Herr Staatsrat Collaud, eine mündliche Zusage, dass der Trägerverein auch in der Übergangszeit den Platz am See nutzen darf. Mit der schriftlichen Zusicherung wird die Zukunft des Schwarzsee-Schwingfestes direkt am See gesichert sein.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird den vorliegenden Auftrag einstimmig unterstützen.

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Syndic der Gemeinde Plaffeien, der Standortgemeinde des Schwingfests.

Vor einigen Monaten diskutierten wir nach einer sehr langen Zeitdauer der Abklärungen und Planungen über das Dekret des Baus einer Dreifachturnhalle und der Sanierung der Gebäude beim Areal Campus im Schwarzsee, welches der Grossrat schliesslich mit grosser Mehrheit auch bewilligt hat.

Heute nun geht es um die definitive Sicherung des traditionellen, bald 80-jährigen Bergschwingfestes am Schwarzsee, welches letzten Sonntag ein weiteres Mal stattfand, wie gehört, mit grossem Erfolg und vielen Zuschauern vor Ort und über das Fernsehen.

Dass zur Sicherung des Schwingfestes ein Mandat notwendig ist, zeigt auf, dass in den letzten Jahren grosse unterschiedliche Ansichten und Schwierigkeiten bestanden, welche wir nun versuchen, Schritt für Schritt mit allen Partnern - Gemeinde, Staatsrat und alle Organisationen - zu bereinigen. Das vorliegende Mandat, welches der Staatsrat zur Annahme empfiehlt, hat zum Ziel, mit seiner Vereinbarung das Schwingfest zu sichern.

Ich möchte hier noch an das ursprünglich eingereichte Mandat von den zehn Mandatsträgern erinnern, weil dort eine Nuance zum Staatsrat ist, die wir noch bereinigen müssen. Wir haben dort festgehalten, dass wir - vor allem wegen dem zusätzlichen Sportplatz - gemeinsam eine adäquate Lösung erarbeiten müssen, damit die 1,3 Millionen Franken des Sportplatzes sinnvollerweise auch realisiert werden und der Sportplatz für das Zentrum zur Verfügung steht.

Hier wurde die Antwort des Staatsrates dahingehend abgeändert, dass man als Bedingung diesen Sportplatz zuerst bewilligen muss. Das entspricht nicht dem Willen des Mandats, das wir ursprünglich eingereicht haben, und ich bitte darum, dass Herr Collaud das noch präzisiert und dass das Mandat dann auch in der ursprünglichen Version bewilligt wird durch den Grossen Rat.

Es ist für uns wichtig - und die Gemeinde Plaffeien ist sehr, sehr offen für eine Lösung mit dem Staatsrat -, dass wir gemeinsam die Thematiken zum Beispiel der Mobilität lösen. Wir haben diesbezüglich bereits eine Zusammenkunft gehabt mit Staatsrat Collaud und Staatsrat Steiert und haben dort gute Lösungswege aufgezeigt. Die Verbindlichkeit, zuerst den neuen Sportplatz - den wir auch möchten - zu bewilligen, ist die einzige Differenz, die wir noch haben. Ich bitte Herrn Staatsrat Collaud, das noch zu präzisieren, damit wir das Mandat in der ursprünglich eingereichten Version durch den Grossrat bewilligen können.

Ich danke für die Zusammenarbeit und danke auch allen, dass Sie dieses Mandat unterstützen und hoffe, dass wir so eine gute Basis gelegt haben für die nächsten 80 Jahre Schwingfest im Schwarzsee.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. La fête de lutte et des jeux alpestres au Lac-Noir existant depuis 1937, c'est devenu un événement sportif d'importance nationale avec ses plus de 4'000 visiteurs. Les auteurs du mandat demandaient au Conseil d'Etat de garantir que cette fête puisse se tenir chaque année, après la fin des travaux, sur la pelouse qui se situe entre le lac et la nouvelle salle de sport triple. Une solution temporaire a donc été trouvée pour la période des travaux de la salle.

Le Conseil d'Etat reconnaît l'importance de l'événement et les inquiétudes liées à son emplacement. La vocation de camps de jeunes dans le centre cantonal de sport et de loisirs doit également pouvoir être préservée, d'où la construction de cette place supplémentaire, qu'elle soit en terrain naturel ou synthétique. Une convention entre l'Etat de Fribourg et l'association organisatrice est envisagée pour équilibrer les besoins des deux parties. Elle contiendra des éléments-clés comme la communication des dates bien à l'avance, la couverture des frais par la location, la limitation de la durée des travaux préparatoires et de rangement ou encore la prise en charge des coûts de remise en état par l'association. L'accord

final dépendra aussi de la construction d'un terrain de sport extérieur, comme cela a été mentionné, pour pallier la période d'indisponibilité du seul terrain de sport extérieur près du lac ainsi que du fonctionnement du Campus après la mise en exploitation de la nouvelle salle triple.

Il va de soi que si, d'ici à 15 ans, nous n'avons toujours pas trouvé de solution pour le terrain, il faudra travailler sur une autre voie pour contenter toutes les parties. C'est notamment pour cela que nous travaillons de concert avec la commune de Planfayon en bonne intelligence afin de trouver la meilleure solution pour que ce terrain soit construit aussi rapidement que possible et aussi pragmatiquement que nécessaire - petit clin d'œil à la brillante élection d'Alain Berset.

Pour répondre aux inquiétudes, notamment du député Schneuwly, je tiens à préciser que la fête de lutte pourra faire son retour sur cette place emblématique dès la fin des travaux de la halle triple. Je peux également vous garantir que nous fêterons les 100 ans de la "Schwarzsee-Schwinget" en 2037.

Le Conseil d'Etat accepte donc le mandat et signera la convention après la fin des travaux prévue dans environ deux ans.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 92 voix contre 1. Il y a 5 abstentions.

Ont voté en faveur du mandat:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthé Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 92.*

A voté contre:

Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB). *Total: 5.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport 2024-GC-128

CIP 'détention pénale': rapport aux parlements pour l'année 2023

Rapporteur-e: **Menétrey Lucie** (*PS/SP, SC*)
Représentant-e du gouvernement: **Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport**
Rapport/message: **24.05.2024** (*BGC juin 2024, p. 2625*)

Discussion

Menétrey Lucie (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis membre de la CIP détention pénale. J'ai donc le plaisir de vous présenter le rapport de ladite Commission interparlementaire, validé en séance du 6 mai dernier et dont vous avez, toutes et tous, pu prendre connaissance.

En préambule, je tiens à remercier, au nom de la délégation fribourgeoise et de l'ensemble de la CIP, notre secrétaire parlementaire Patrick Pugin pour son superbe travail au sein de cette commission interparlementaire latine.

Celle-ci s'est donc réunie le 6 mai dernier à Fribourg. L'ensemble des cantons romands membres de la CIP était représenté par un-e ou plusieurs de ses délégué-e-s. Nous avons également bénéficié de la présence de Monsieur Blaise Péquignot, secrétaire général de la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP), qui a eu l'occasion de nous présenter le rapport de la Conférence sur la base duquel la CIP établit son propre rapport. J'en profite également pour remercier Monsieur Péquignot.

Si nous nous réjouissons l'an passé de la création de la Commission pour l'exécution des sanctions pénales (CoESP), c'est désormais chose faite : elle est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2024. Celle-ci vient remplacer la Conférence de coordination des affaires pénitentiaires (CoCAP), dont la fonction était devenue désuète en ce sens que sa mission faisait doublon avec celle du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP), en particulier dans son aspect de pilotage politique. Cette tâche est donc, depuis le début de l'année, confiée à la CoESP, dont la présidence sera par ailleurs assurée en 2025 par notre conseiller d'Etat Romain Collaud, ce qui réjouit vivement la délégation fribourgeoise.

Pour ce qui est du système d'information dans l'exécution des peines (SI-EP), celui-ci nécessitera la création d'une base légale, a priori un concordat, portant sur l'échange intercantonal de données électroniques, à l'instar de ce qui est déjà en discussion pour la police. Le projet de concordat sera traité lors de la session d'automne de la CCDJP. La CIP regrette que les parlementaires ne soient pas concertés par le biais d'une commission ad hoc, mais comprend que cela ne soit pas la solution plébiscitée pour des raisons d'efficacité. Elle souligne néanmoins la nécessité de soumettre le projet de concordat au Bureau interparlementaire de coordination. Le SI-EP vise en somme à faciliter l'échange d'informations dans le secteur pénitentiaire. A terme, toutes les personnes en détention seront répertoriées dans une base de données commune intercantonale, à laquelle les autorités judiciaires et policières auront accès. Cela permettra notamment de faciliter les cas dans lesquels la police reçoit un mandat d'arrêt contre une personne qui est déjà incarcérée dans un centre de détention d'un autre concordat et que la police prenne des mesures pour rechercher cette personne alors qu'elle est déjà détenue. C'est une réponse à une critique récurrente du terrain. Ce système sera également un atout dans la mise en œuvre de la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, tant il permettra de meilleures recherches.

Je passe maintenant au prix de pension. Vous avez pu le lire, l'entrée en vigueur de la nouvelle facturation Curabilis était prévue au 1^{er} janvier 2024 mais a été retardée car la mise en œuvre s'est avérée plus complexe que prévu. Pour rappel, Curabilis est un établissement de détention avec encadrement médical. Il s'agit ici de séparer le prix de pension journalier que facturent les HUG, responsables de cette prestation, d'un total de 1'286 francs, en deux volets : un pan sécuritaire pour 670 francs et un pan thérapeutique pour 616 francs, de sorte que le volet thérapeutique, qui couvre une prestation répondant à une maladie au sens de la LPGa, soit pris en charge par la LAMal. Cela découle en fait d'un arrêt du Tribunal fédéral, qui dit que peu importe qui a ordonné le traitement, si le but du traitement est d'améliorer la santé de la personne, et même si l'on est sous le coup de l'art. 59 CP, alors le traitement doit être pris en charge par la LAMal. Pour qu'une mise en œuvre efficace puisse avoir lieu, il est nécessaire d'entreprendre des négociations avec les assureurs, notamment pour une reconnaissance de Curabilis, chose qui sera entreprise dans le courant de l'été. Dans l'intervalle, ce sont les tarifs TARPSY qui s'appliquent, en principe pour un traitement de courte durée, alors que Curabilis fournit les soins qui visent à un traitement de longue durée. La CIP souligne toutefois l'importance d'une mise en œuvre rapide et encourage la CLDJP à se pencher sur le dossier.

Passons au processus latin d'exécution des sanctions orientée vers le risque et les ressources (PLESORR) : la CLDJP a adopté, fin 2023, ce règlement qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Le processus débute donc par un premier tri. Les peines privatives de liberté supérieures à 6 mois ou diverses mesures au sens du Code pénal entrent dans ce processus. Cela représente 15 à 20% de l'ensemble des dossiers que traitent les autorités d'exécution. En effet, la durée des peines privatives de liberté est souvent inférieure à 6 mois. Hors du périmètre PLESORR, la procédure habituelle des cantons s'applique. Un second tri est ensuite effectué selon la gravité et le risque de récidive :

- > les cas rouges : représentent 20%. Ils nécessitent une évaluation criminologique. Il s'agit en principe des cas les plus graves pour lesquels une longue peine a été prononcée ;
- > les cas orange : représentent 30%. Ils passent par un outil d'évaluation du risque qui permet d'évaluer les facteurs de risque et les besoins criminogènes ;
- > les cas verts : représentent 50%. Ils ne nécessitent aucune analyse du risque et des ressources.

On établit ensuite un plan d'exécution de la sanction, puis un suivi des objectifs. Et nous soulignons finalement que ce processus se veut évolutif dans le sens où rien n'est actuellement gravé dans le marbre et qu'il peut être amené à évoluer au besoin.

Je terminerai par la partie 3 concernant les personnes mineures. Mais avant cela, de manière générale, nous constatons, au sein du concordat, une surpopulation carcérale, ce qui peut également être observé dans les deux autres concordats alémaniques. Le CCSPC a récemment élaboré un monitoring : alors qu'en réalité, un établissement devrait avoir un taux d'occupation se situant entre 80 et 90% pour pouvoir assurer le roulement, faute de quoi on se voit contraint d'exporter des détenus dans les autres concordats, on est actuellement à 104%. Et pour les mineurs, le taux d'occupation est actuellement de 96,61%. Vous l'aurez donc compris, c'est plein.

Le centre de Pramont est, avec ses 24 places, surchargé, mais le canton du Valais prévoit la création de 18 nouvelles places, ce dont la CIP se réjouit. Cela dépend toutefois du déblocage du Fonds FIGI du canton du Valais (Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat), qui a en principe été discuté ce mois. Je laisse volontiers M. le Conseiller d'Etat confirmer et compléter le cas échéant. La CIP se réjouit de cette possibilité d'agrandissement.

Quant aux Léchaires, il s'agit d'un établissement de détention mixte pour mineurs et jeunes adultes, dont de la détention avant jugement. Six places supplémentaires ont pu être ouvertes début 2024, c'est bien, mais la CIP est toutefois d'avis qu'une solution doit être trouvée pour que les jeunes ne se retrouvent pas en détention aux Léchaires faute de places dans les institutions adéquates et au détriment des jeunes adultes. A noter également que le taux d'occupation fluctue fortement selon les périodes, mais qu'au moment de la séance de la CIP au début mai, celui-ci était supérieur à 100%.

Finalement, la CIP se réjouit de l'ouverture, à Fribourg, de quatre places pour le programme Time UP. Ce dernier vise à l'exécution des mesures pénales en milieu fermé prononcées à l'encontre de jeunes filles. La CIP est toutefois mitigée. En effet, ceci ne sera sans doute pas suffisant pour répondre aux besoins.

Quant aux divers présentés en fin de rapport, la CIP souhaite bénéficier de ces informations dans l'optique de poursuivre son but de haute surveillance. Je laisse volontiers M. le Conseiller d'Etat compléter mes dires.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je ne vais pas revenir sur Curabilis et PLESORR, sujets très étayés par la rapporteure. Je vais m'attarder sur la justice pour les mineurs, respectivement leur détention.

Je peux confirmer que les Valaisans ont accepté l'ouverture du Fonds pour la poursuite du projet de "Pramont+", ce qui était une condition *sine qua non*. Cela me réjouit. Cela va effectivement prendre un peu de temps - on sait que la situation est extrêmement tendue. Nous avons dû faire face aujourd'hui à des états de fait relativement compliqués, notamment avec les fondations qui ne voulaient pas s'investir dans la construction ou dans l'exploitation de ce genre de centres. C'est un thème récurrent au sein de la CLDJP et des autres concordats suisses.

Je me réjouis néanmoins aussi du renforcement du Tribunal pénal des mineurs, qui permet d'augmenter la cadence dans le jugement de ces jeunes délinquants.

Je me réjouis également de l'ouverture de Time UP, qui devrait intervenir d'ici le mois de juillet, avec quatre places dévolues à ce programme. Même si ce n'est pas suffisant, cela reste une petite avancée dans ce contexte. Chaque pas est profitable à la justice.

Un des gros défis pour le canton de Fribourg est la prise en charge des détenus souffrant de troubles "psy". Nous travaillons aujourd'hui sur un projet avec la DSAS et le RFSM. Nous avançons bien à ce niveau mais la prise en charge de ces détenus dans les prisons actuelles fribourgeoises, qui ne sont pas du tout adaptées, est un problème. Nous travaillons donc fort pour trouver des solutions dans ce domaine.

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, auf Deutsch und in einer etwas geringeren Kadenz als der Herr Staatsrat. Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der Aufsichts- und Wirtschaftskommission des EDFR.

Besten Dank für den ausführlichen Bericht der interparlamentarischen Kommission als Grundlage der Westschweizer Justiz- und Polizeikonferenz. Ich erwähne nur einige, uns relevant erscheinende Punkte. Wie überall gibt es auch im Strafvollzug grosse Herausforderungen zu bewältigen. Besonders zu erwähnen sind die Digitalisierung und die Einführung des Informationssystems zum Datenaustausch, das übrigens noch keine gesetzliche Grundlage hat. Auch die getrennte Abrechnung von Sicherheit und therapeutischen Leistungen stellt offenbar einen grösseren Aufwand dar. Für beides wäre es auch in unserem Kantonsbudget dringend nötig, in den verantwortlichen Abteilungen Mittel und Personal vorzusehen. Erfreulich ist, wie schon zweimal erwähnt, das Aufnahmezentrum Time Up im Strafvollzug, dass vier Plätze für weibliche Straffällige geschaffen wurden. Weniger erfreulich ist hingegen, dass Jugendliche oder junge Erwachsene mehr Hafttage verbuchen als Über-22-Jährige. Nebst dem Alter stellt auch die sich ändernde Herkunft oder Mentalität der Klientel grosse Herausforderungen an das Personal im Strafvollzug. Dass wegen fehlenden Plätzen scheinbar 4000 Haftbefehle nicht vollstreckt werden können, senkt die Hemmschwelle zum Begehen von Straftaten oder leichten Verstössen sicher nicht.

Trotz einer eher herausfordernden Zusammenarbeit unter den Kollegen wünschen wir Herrn Collaud für das nächste Jahr gutes Gelingen für sein Präsidium in dieser Kommission.

Michel Pascale (*PS/SP, SC*). J'ai une question et une remarque à chaud. La détention des mineurs nous interpelle. Je suis triste d'entendre, même si je le comprends, qu'on se réjouisse de disposer de nouvelles places, bien qu'insuffisantes. Cela est extrêmement inquiétant et je ne peux m'empêcher de me demander de quelle façon on agit pour que ces jeunes n'arrivent pas à ce stade-là. En effet, il est beaucoup trop cher, pour une société, d'envoyer des jeunes en prison même quand cela est nécessaire. Il faut qu'il y ait ces dispositifs de sanction.

Néanmoins, comment peut-on en arriver à ce stade et quels moyens sont mis en place en matière de prévention ? Je ne peux que faire un lien avec les moyens, insuffisants, attribués à l'accompagnement des jeunes en difficulté et de leur famille parfois défaillante. Je pense au SEJ en particulier et je me demande quelle articulation est formellement mise en place. Cela implique la détention, la prévention et l'accompagnement. Nous parlons en effet de mineurs, qui sont encore accompagnés par le SEJ dans certains cas. Cette articulation m'intéresse et m'interpelle au niveau sociétal.

Dans tous les cas, je vous remercie de l'immense travail fourni.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. J'ai pris note de la question qui vient de m'être posée, ou du moins qui vient d'être soulevée. Je n'ai pas toutes les réponses. C'est un travail de fond qui est effectué.

A Fribourg, on collabore énormément avec le Conseil cantonal de prévention et de sécurité (CCPS), qui met plusieurs programmes en place, en lien notamment avec REPER et d'autres associations et acteurs sociaux, ceci afin de "limiter la casse" en amont. Il est impossible d'attraper toutes les brebis égarées. On en aura toujours et cela est malheureux. On essaie aussi de renforcer les Justices de paix. Des efforts ont été faits en faveur du SEJ. Ce sont des acteurs qui se trouvent en amont de ces prisons et établissements fermés.

La solution miracle n'existe malheureusement pas. Une société sans délinquance juvénile non plus. C'est tous ensemble, avec tous les acteurs de la chaîne pénale et sociaux, que nous pourrions prévenir ce genre de cas. La police effectue aussi un travail important. Elle place ses polices de proximité dans les endroits stratégiques. Elles vont vers ces jeunes pour interagir avec eux. Beaucoup d'acteurs sociaux se trouvent également dans ces quartiers, ce qui permet de stabiliser des situations parfois tendues. Il faut aussi savoir que le Covid n'a pas aidé. Nous avons à ce jour des bandes rivales qui s'affrontent à gauche et à droite. Cela est un constat terne que je tire ici. Il faut ma foi continuer à travailler, à agir en amont. Nous devons disposer de mesures pour éviter que les jeunes qui sortent du cadre ne se retrouvent dans des prisons pour adultes. Si nous pouvons les remettre dans le droit chemin avant l'âge adulte, cela est bénéfique pour la société.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport d'activité 2024-GC-139 Conseil de la magistrature (2023)

Rapporteur-e: **Morel Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, SC*)
Préavis de la commission: **12.06.2024** (*BGC juin 2024, p. 2650*)
Remarque: **Représentant du Conseil de la magistrature : Johannes Frölicher**

Discussion

Morel Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Tout d'abord mes liens d'intérêts : j'exerce la profession d'avocat et suis vice-bâtonnier du Conseil de l'ordre des avocats fribourgeois. En ma qualité de président de la Commission de justice, j'adresse la plus cordiale bienvenue à Monsieur le Président du Conseil de la magistrature Johannes Frölicher et à Madame la Secrétaire générale Marjorie Jaquet, à l'occasion de l'examen du rapport annuel 2023 du Conseil de la magistrature sur son activité et celle du Pouvoir judiciaire.

La Commission de justice s'est réunie le 12 juin 2024 afin d'examiner le rapport du Conseil de la magistrature. Nous avons alors rencontré son président, Monsieur Frölicher, et sa secrétaire générale, Madame Jaquet. Après une présentation du rapport articulée en trois parties, les représentants du Conseil de la magistrature ont répondu à nos questions. Nous attendons encore quelques réponses sur certains points particuliers. Nous tenons à les remercier pour leur collaboration et leur excellente présentation.

Dans le cadre de ses activités 2023, le Conseil de la magistrature a notamment complété sa vision pour le Pouvoir judiciaire dans son plan directeur 2023-2028 dans le but d'accompagner la réorganisation de la justice, à la suite de l'analyse du Pouvoir judiciaire, et ses nouvelles façons de travailler en tenant ainsi compte de l'intelligence artificielle et de la digitalisation, aussi inévitable que nécessaire. Il faut rappeler que notre canton peut se féliciter d'être considéré comme un pionnier en la matière avec son programme e-Justice. Le financement de ce dernier doit être assuré et est suivi avec attention par la Confédération et les autres cantons. Un effort considérable en matière de digitalisation doit être fourni au niveau du *change management* et de l'accompagnement du personnel. Le changement fondamental des processus de travail qui devra être réalisé par un personnel déjà surchargé constitue un risque important à ne surtout pas sous-estimer.

Au niveau de la surveillance administrative, le rapport 2023 nous enseigne notamment que les inspections qui ont été menées tant par le Conseil de la magistrature que par le Tribunal cantonal n'ont pas révélé de dysfonctionnements. Nous constatons que notre justice est de qualité. En effet, par rapport au nombre d'affaires liquidées en première instance en 2023, le nombre de recours au Tribunal cantonal est relativement faible. Quant au nombre de recours portés devant le Tribunal fédéral à la suite des arrêts du Tribunal cantonal, il est très marginal. Nous pouvons nous en réjouir, une saine administration de la justice étant en effet un gage de paix sociale.

Mais jusqu'à quand notre système judiciaire va-t-il tenir ? Pour reprendre les termes de Monsieur le Président du Conseil de la magistrature lors de la conférence de presse, au vu de la charge de travail actuelle des autorités judiciaires, nous avons l'impression que nous roulons parfois à 250 km/h en espérant que rien de grave ne se produise. Car oui, nos autorités judiciaires sont surchargées. Alors que le nombre de nouvelles entrées, toutes autorités confondues, était de quelques 56'000 en 2020, trois ans plus tard - soit en 2023 -, les nouvelles entrées étaient de plus de 63'000, soit une augmentation de plus de 12% en trois ans.

Si, par rapport à 2022, la population a augmenté de 2% en 2023, les nouvelles entrées au niveau des Tribunaux d'arrondissement et du Ministère public ont elles augmenté de 6%, soit un taux trois fois supérieur à l'augmentation de la population. Or, le rapport nous enseigne que les EPT du Pouvoir judiciaire ne suivent ni l'augmentation des nouvelles entrées, ni celle de la population, ce qui entraîne une surcharge de travail pour les personnes en place.

Outre l'augmentation globale des affaires, l'importante charge de travail des autorités judiciaires s'explique aussi notamment par la complexification des causes, par les nouvelles jurisprudences ou les nouvelles lois ainsi que par la mise en œuvre de la transformation digitale. La charge de travail de nos autorités judiciaires est telle que les moyens actuels ne suffisent plus. Nous arrivons à une asphyxie de notre système.

Lors de sa rencontre avec les représentants du Conseil de la magistrature, la Commission de justice a demandé si les mesures retenues par l'analyse du Pouvoir judiciaire permettront de soulager suffisamment les autorités. Il lui a été répondu que, outre le fait que les réformes ne seront probablement pas mises en œuvre avant 2027, elles ne permettront pas de résorber totalement la surcharge de travail.

Le président du Conseil de la magistrature a souligné que notre système va droit dans le mur sans l'apport de forces supplémentaires conséquentes. Selon une étude menée par le Conseil de la magistrature auprès des autorités judiciaires au début 2024, le besoin serait de 39 EPT supplémentaires.

Fort de ces constats inquiétants, la Commission de justice se joint à la demande du Conseil de la magistrature, déjà déposée auprès du Conseil d'Etat, dans le but d'obtenir un nombre important d'EPT supplémentaires en 2025 pour le Pouvoir judiciaire, certes inférieur à 39 - car il ne faut pas se faire d'illusion - mais tout de même conséquent. Le nombre d'EPT supplémentaires devrait en effet être d'au moins 15. Seules des forces supplémentaires sont susceptibles de garantir le fonctionnement du troisième pouvoir de notre canton pour les années à venir.

Nous ne saurions conclure ce volet relatif à la charge de travail des autorités sans revenir brièvement sur la situation du Tribunal des mineurs. En effet, dans son rapport 2023 sur l'activité du Pouvoir judiciaire 2022, la Commission de justice avait insisté en plenum sur l'impérative nécessité de doter très rapidement le Tribunal des mineurs d'EPT supplémentaires, faute pour celui-ci d'arriver à tenir des audiences avec les mineurs, audiences nécessaires à la prévention de la délinquance juvénile. En 2023, la DSJS, par l'intermédiaire de son directeur, Monsieur le Conseiller d'Etat Romain Collaud, a alors trouvé une solution avec la Police cantonale, respectivement son commandant Philippe Allain. Celui-ci a proposé de libérer des EPT dédiés à la police pour les affecter au Tribunal des mineurs. Grâce à cette solidarité et cette très belle entente, le Tribunal des mineurs se verra tout prochainement attribuer de nouveaux EPT, dont un nouveau juge des mineurs. Ce poste a récemment été mis au concours. La Commission de justice tient à remercier et féliciter sincèrement la DSJS et la Police cantonale et leur directeur, respectivement commandant, pour leur rapidité de réaction, leur efficacité et leur importante collaboration pour assurer le fonctionnement de la justice des mineurs.

Un autre élément sur lequel la Commission de justice souhaite revenir et auquel elle attache toujours une grande importance car elle permet de diminuer la charge des tribunaux est la conciliation menée selon l'article 197 du Code de procédure civile fédéral. Hélas, bien qu'à la suite de remarques de la Commission de justice, des études soient menées sur la formation des magistrats et magistrats en matière de conciliation, force est de constater qu'en 2023, le taux de conciliation a, de manière générale, à nouveau baissé pour atteindre environ 25%. Le Tribunal de la Glâne enregistre toutefois le taux de conciliation le plus élevé, avec un taux de 38.64%. Qu'il en soit ici félicité.

La Commission de justice reste convaincue que des autorités de conciliation totalement indépendantes, comme cela se fait dans d'autres cantons, permettraient d'augmenter le taux de conciliation. Elle attend ainsi beaucoup de la réforme du Pouvoir judiciaire sur ce point.

Et de manière générale, la Commission de justice se réjouit de la réforme du Pouvoir judiciaire, qui devrait notamment améliorer l'efficacité, permettre une meilleure répartition des ressources entre les différentes autorités et offrir des solutions en locaux adéquats pour diverses autorités qui en sont dans l'attente depuis bien trop longtemps.

Enfin, dans son rapport 2022, la Commission de justice s'était inquiétée du remboursement de l'assistance judiciaire qui restait peu important, soit un peu plus de 500'000 francs. Force est de constater qu'elle a été entendue puisqu'en 2023, le Service de la justice a encaissé plus du double - soit plus d'un 1,2 millions de francs - auprès de personnes dont la situation financière s'était améliorée. Qu'il en soit ici remercié et félicité. Un effort doit encore être fourni, notamment par les autorités judiciaires qui ne subordonnent de leur côté encore que trop peu l'octroi de l'assistance judiciaire à une contribution mensuelle. Celle-ci assure non seulement un taux de recouvrement des montants accordés à l'assistance judiciaire de l'ordre de 60%, mais elle permet aussi de freiner les ardeurs procédurales de certaines personnes, qui prennent ainsi conscience que l'assistance judiciaire doit être remboursée.

Pour terminer, l'année 2023 a vécu le départ à la retraite de Madame la Juge cantonale Marianne Jungo. Nous la remercions infiniment pour tout ce qu'elle a apporté à la justice fribourgeoise. Nous félicitons également Monsieur Yann Hofmann, élu juge au Tribunal fédéral en 2023. Nous le remercions pour tout ce qu'il a apporté à notre justice cantonale.

La Commission de justice tient à adresser sa plus profonde gratitude à tous les membres et le personnel du Pouvoir judiciaire qui, comme déjà relevé, malgré la charge de travail importante, par leur compétence et leur important investissement, parviennent encore à rendre une justice de qualité et, dans la plupart des cas, dans des délais raisonnables.

J'adresse nos remerciements au Conseil de la magistrature pour l'important travail qu'il fournit durant l'année et pour la très bonne collaboration avec la Commission de justice. Nos remerciements vont dans le même sens à l'égard de la DSJS, de son directeur et du Service de la justice, notamment pour l'important travail sur la réforme du Pouvoir judiciaire et la très bonne collaboration.

Enfin, nous exprimons nos sincères remerciements au Conseil de la Magistrature et à toutes les instances qui ont participé à l'élaboration du rapport annuel 2023, qui est d'excellente qualité.

Sur ces considérations, la Commission de justice vous invite à prendre acte du rapport annuel 2023 du Conseil de la magistrature.

Frölicher Johannes. Je vous remercie de me donner la parole. Je ne vais pas être long, l'important ayant déjà été relevé par le rapporteur de la Commission de justice. J'aimerais souligner deux points.

Le premier, c'est que la justice fribourgeoise, comme cela a déjà été dit, n'a pas connu de dysfonctionnements. Elle fonctionne. Le Conseil de la magistrature souhaite d'ailleurs remercier les magistrats de leur énorme engagement dans cette situation de surcharge. Il est également temps de remercier formellement tout le personnel qui se trouve derrière le travail des magistrats, à savoir les secrétaires et le greffe, actuellement en situation de surcharge inquiétante pour le Conseil de la magistrature. Il y a plusieurs signaux : nous devons toujours intervenir dans des situations d'urgence, des magistrats sont absents, il y a des dangers de *burnout*. Nous validons de plus en plus d'heures supplémentaires. Toutes les autorités se plaignent à ce jour d'une surcharge. Le Service de la justice doit également faire face à cette surcharge : il doit intervenir dans des situations d'urgence, avec des départs de secrétaires expérimenté-e-s. Le système commence donc à s'effondrer. La Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine en est un exemple. Ces signaux sont à mon avis alarmants. En revanche, le Conseil de la magistrature est impuissant parce qu'il n'a pas la main sur le budget. Il n'est pas une autorité de gestion du Pouvoir judiciaire.

Il convient de souligner également que nous sommes à l'aube de profonds changements. De nouveaux instruments vont apparaître, tels que le consensus parental, un instrument très réjouissant mais qui nécessite un changement de processus et du temps à y consacrer. Le dossier électronique se profile également : nous sommes obligés de l'adopter et cela va conduire les tribunaux à profondément changer leur manière de procéder. Tous les processus vont être adaptés. Une analyse du Pouvoir judiciaire a mis en évidence qu'une réforme considérable du système judiciaire du canton doit être entreprise pour pouvoir faire face au futur. Le Conseil de la magistrature craint qu'un système en asphyxie ne soit pas en mesure de faire face à ces changements imminents et qui s'opéreront. Il y a un risque d'effondrement du système. Il a les mains liées et ne peut donc que faire appel à la responsabilité des autorités qui ont la main sur le budget. Je soutiens le rapporteur de la Commission de justice lorsqu'il évoque notre important besoin en ressources complémentaires pour affronter ce futur. Un Etat de droit digne de son nom doit bénéficier d'un système judiciaire qui rend des arrêts de qualité dans des délais acceptables.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts : j'exerce comme avocat dans le canton de Fribourg et je suis vice-président de la Commission de justice.

Dans notre canton, la justice fonctionne bien. On ne constate aucun problème particulier. Les paroles du député Morel et du président du Conseil de la magistrature sont tout à fait conformes à la réalité. La problématique que l'on rencontre chez nous peut être comparée à celle des CFF : les justiciables doivent faire face à des retards qui deviennent de plus en plus importants ; on ne doit pas s'habituer à ces retards mais plutôt essayer de les résoudre. On dit toujours que quand on s'examine, on s'inquiète, et quand on se compare, on se rassure. Les retards à Fribourg sont importants - et à mon avis trop importants -, mais si l'on compare avec les cantons de Vaud, du Valais ou de Neuchâtel, Fribourg est infiniment plus rapide. Fribourg ne doit pas suivre les traces de ces autres cantons où, lorsqu'on dépose un recours, on compte trois, cinq, voire dix ans avant de recevoir une décision. A Fribourg, un délai d'un an ou de deux ans est déjà important. Un délai de trois ans reste l'exception. Ces délais devraient diminuer encore un petit peu.

Le problème de surcharge pourrait être résolu par la création de postes supplémentaires, mais pas seulement. Les postes sont un problème mais, selon nous, la composition des autorités est un problème plus important. Les institutions doivent, de notre point de vue, être composées de manière uniforme. Je prends l'exemple du Ministère public : chaque fois que l'on octroie un poste supplémentaire de procureur, une cellule est créée avec un procureur, un greffier et un secrétariat. Trois personnes vont collaborer. Il est assez étrange de constater que dans les tribunaux de première instance, les taux de greffiers varient. L'un peut être composé d'un président et d'un greffier, l'autre, juste à côté, d'un président mais de 1,6 greffier alors que certains ont davantage de greffiers ou de présidents. Nous estimons que la composition de ces autorités doit être uniforme, pour autant bien sûr qu'elles soient comparables.

Un autre point est la conciliation, qui est très problématique. Le président en a rappelé le taux : 25%. Celui-ci est faible, un des plus bas de Suisse romande. Il doit impérativement être augmenté. La manière de le faire peut varier. Prenons l'exemple du bail : en conciliation en matière de bail à loyer, vous avez une commission avec une présidente, un représentant des locataires et un représentant des propriétaires, et quand bien même les discussions sont virulentes, parfois très virulentes, vous avez un taux de conciliation de 80 à 90%. Je pense qu'avec la nouvelle loi sur la justice - j'espère que nous pourrons également proposer une commission identique pour les Prud'hommes avec un représentant des employeurs et un représentant syndicaliste ou des employé-e-s -, nous allons atteindre de tels taux, ce qui permettrait d'éviter une charge de travail énorme pour les tribunaux. La loi sur la justice - heureusement Monsieur le Directeur de la DSJS est également présent -, je l'espère, avance. La Commission de justice a pu participer à certains travaux. Espérons qu'elle ait été récemment mise en consultation,

qu'elle soit traitée rapidement par le Grand Conseil et mise en vigueur au plus vite. Avec une rationalisation, un regroupement, on espère atteindre des taux de conciliation non seulement élevés, mais également une rationalisation des forces au niveau pénal et civil pour plus d'efficacité.

Ce sont, je l'espère, de bonnes nouvelles pour la justice fribourgeoise qui, je le répète, fonctionne bien. On pourrait bien sûr attendre d'elle qu'elle soit un peu plus rapide, et cela serait possible avec davantage de personnel, de moyens et d'autres structures.

Dupré Lucas (*UDC/SVP, GL*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Un gros processus de réorganisation et de digitalisation est en cours. Fribourg reste un canton pilote, ce qui lui vaut d'être observé par les autres cantons et par la Confédération. Cela a été mentionné par le rapporteur.

La surveillance du système judiciaire n'a relevé aucun dysfonctionnement majeur, ce qui réjouit notre groupe. Nous rappelons à ce propos l'importance des procédures de conciliation qui permettent de mettre rapidement un terme à bon nombre de litiges. Le groupe de l'Union démocratique du centre compte sur la réforme du Pouvoir judiciaire pour faire de l'Autorité de conciliation une entité totalement indépendante, permettant ainsi au juge conciliateur de davantage s'impliquer dans le processus de conciliation. Une réorganisation bien menée du Pouvoir judiciaire devrait aussi permettre de diminuer les besoins en EPT.

Concernant l'assistance judiciaire, le Service de la justice a récupéré plus de 1,2 million de francs, ce qui est positif. Il est important de continuer dans cette voie qui, en plus de permettre de récupérer ces derniers, permet de freiner les ardeurs procédurales de certains justiciables. En effet, on prend conscience que les frais sont remboursables. On est moins enclin à se lancer dans des procédures qui présentent peu de chance de succès.

Le groupe de l'Union démocratique du centre remercie le Conseil de la magistrature pour son travail et la qualité de son rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion 2023-GC-319

Financement des frais de transport des élèves SAF

Auteur-s:	Pauchard Marc (<i>Le Centre/Die Mitte, VE</i>) Bapst Pierre-Alain (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Dépôt:	21.12.2023 (<i>BGC décembre 2023, p. 5832</i>)
Développement:	21.12.2023 (<i>BGC décembre 2023, p. 5832</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	14.05.2024 (<i>BGC juin 2024, p. 2825</i>)

Prise en considération

Bapst Pierre-Alain (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Mes liens d'intérêts : je suis comotionnaire avec le député Marc Pauchard et président *ad interim* du Club Sport et Loisirs du Grand Conseil. Je m'exprime ici en tant que motionnaire.

Je remercie le Conseil d'Etat pour le traitement de cette motion et apporte un seul commentaire : j'aurais apprécié quelques chiffres. Par exemple, le nombre d'élèves faisant partie du programme Sport-Art-Formation (SAF) - qui se situe entre 20 et 30 par année au secondaire I - ou encore l'estimation du montant dont nous parlons au travers de cette motion - environ 20'000 francs par année. Avec ces 2 chiffres, j'aurais pu citer ce qui a été dit lorsque Neil Armstrong a posé un pied sur la Lune pour la 1^{ère} fois : "Un petit pas pour l'homme, un grand pas pour l'humanité". Avec une petite adaptation, la citation qui pourrait résumer notre motion serait : "Un petit geste pour l'Etat, un grand geste pour les familles concernées".

Tout comme vous, je vois ma fonction de député comme celle d'un représentant de la population, et c'est dans ce contexte que j'ai été approché par une famille qui doit assumer les frais de transport pour un enfant qui suit le programme SAF. Après plusieurs mois d'échanges avec différentes parties impliquées, nous avons constaté que plusieurs familles sont concernées par cette situation et que la solution la plus simple pour corriger ce que nous considérons comme une anomalie s'est avérée le dépôt d'une motion. Le programme SAF permet aux jeunes talents de mieux concilier leur formation scolaire avec la pratique d'un sport ou d'un art de haut niveau et nécessite dans certaines situations un changement d'établissement scolaire.

Dans la situation actuelle, les parents doivent parfois assumer une partie des frais de transport scolaire pour les enfants qui devraient changer d'établissement, par exemple changer de CO. Le montant peut représenter plusieurs centaines de francs par année pour les familles concernées. Là où nous constatons une anomalie, c'est que l'Etat, en collaboration avec les fédérations sportives, décide quel CO dispense quel programme - par exemple le ski à Bulle et les activités artistiques à Fribourg - dans le cadre de la scolarité obligatoire et impose aux parents des frais de transport scolaire via la loi scolaire.

Dans notre canton, nous comptons chaque année environ 20 élèves du secondaire I qui bénéficient d'un statut SAF, ce qui représente environ 60 élèves sur 3 ans pour l'ensemble du canton de Fribourg. Ces autorisations sont délivrées par le Service du sport avec comme objectif d'offrir une meilleure conciliation entre l'école et l'activité sportive ou artistique. Concrètement, lorsque les parents reçoivent la décision du SEnoF, il est mentionné que les frais de transport scolaire sont à la charge des parents. Les parents écrivent alors à la commune de résidence et dans certains cas, reçoivent une aide financière de la commune, mais ce n'est pas le cas partout. Là où la situation est cocasse, c'est qu'un élève qui devrait aller dans le CO de son cercle scolaire verra ses frais de transport pris en charge par sa commune via l'Association du CO dont la commune fait partie alors que s'il change de CO, la commune ne va pas payer les frais de transport scolaire pour lui et va donc réaliser une économie. Certains s'exprimeront aujourd'hui en disant que c'est une tâche communale. Je l'entends bien, mais sachez que certaines communes répondent négativement aux demandes des parents concernés et qu'à la fin, ce sont les parents qui paient.

J'imagine que tout comme moi, vous trouvez cette situation quelque peu injuste et que vous soutiendrez cette motion afin de corriger ceci. Dans le cas contraire, certaines familles continueront d'assumer ces frais et nous aurons manqué une belle occasion. Notre motion propose de financer les frais de transport scolaire pour les élèves SAF par le Fonds de promotion du sport ou similaire pour les activités culturelles afin d'alléger la charge financière pour les familles concernées et de favoriser un accès équitable au programme SAF. L'objectif n'est pas de créer une nouvelle dépense ! Ce montant peut être prélevé dans une enveloppe budgétaire existante. Une estimation grossière indique que ce montant devrait se situer autour de 20'000 francs par année - 40 élèves à 500 francs, chiffre calculé de manière grossière.

Dans sa réponse à notre motion, le Conseil d'Etat rappelle la tenue d'une Table ronde le 21 juin 2023. Il est fait mention que les frais de transport des élèves SAF n'ont pas été discutés comme mesure souhaitée. Je suis surpris que ce sujet n'ait pas été évoqué lors de cette Table ronde car j'avais parlé de cette problématique avec plusieurs personnes qui y ont participé. Le Conseil d'Etat écrit également, qu'il n'est ni pertinent, ni opportun de revenir sur la répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes s'agissant du transport d'une seule catégorie d'élèves. J'en prends note et je le regrette. De mon point de vue, l'Etat a une belle occasion de faire un petit geste pour une poignée d'élèves qui ont comme objectif de se développer dans leur sport ou dans leur art.

Après ce développement, j'espère que tout comme moi vous en conviendrez, soutenir cette motion représente un petit geste pour l'Etat et un grand geste pour certaines familles.

Wieland Philipp (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Ich habe hier keine persönliche Interessenbindung anzumerken. Ich darf für die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion sprechen, welche die Motion intensiv geprüft hat und zum Schluss gekommen ist, diese grossmehheitlich abzulehnen.

Concernant le soutien aux jeunes talents, nous soulignons expressément que la promotion des jeunes talents dans les domaines du sport et des arts est d'une grande importance pour nous. Ces jeunes méritent notre soutien et notre reconnaissance. Nous apprécions les efforts et l'engagement des parents qui encouragent leurs enfants.

Die Annahme dieser Motion würde lediglich eine Verschiebung der finanziellen Verantwortung von den Gemeinden zum Kanton bewirken, ohne dass der Förderbetrag insgesamt erhöht wurde. Es entsteht kein zusätzlicher Nutzen für die betroffenen Schüler, sondern lediglich eine Umverteilung der Kosten. Dies ist keine effiziente Lösung des Problems.

La prise en charge des frais de transport est clairement réglée dans la loi scolaire : elle est de la responsabilité des communes. Il est crucial que toutes les communes remplissent leurs obligations de manière équitable. Le transfert des coûts au canton parce que certaines communes ne remplissent pas leurs obligations n'est pas justifié et compromet le principe de l'égalité de traitement.

Eine Annahme dieser Motion könnte einen Präzedenzfall schaffen und Begehrlichkeiten in anderen Schülergruppen bewirken - ich spreche vom Bilinguismus, Hochbegabten usw. Dies könnte zu einer unerwünschten und schwer kontrollierbaren Ausweitung der Forderungen der finanziellen Mittel für den Kanton führen. Es gilt daher, die Büchse der Pandora nicht zu öffnen.

Es wurde bereits erwähnt: Der Runde Tisch wurde bereits abgehalten. Die Ergebnisse sollten unserer Meinung nach zunächst abgewartet werden, um zu schauen, welche weiteren Massnahmen wir diskutieren könnten.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux rejette la motion actuelle. Nous soutenons toujours la promotion des jeunes talents dans les domaines du sport et des arts, mais nous ne voyons pas de solution durable et équitable dans la solution proposée.

Perler Urs (*VEA/GB, SE*). Zuerst möchte ich meine Interessenbindungen bekannt geben: Ich bin Vorsteher am Kollegium Heilig-Kreuz und in dieser Funktion zuständig für die Betreuung aller SAF-Schüler an unserer Schule. Zudem bin ich Finanzchef meiner Gemeinde Schmitten und kenne daher die Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinde sehr gut. Ich äussere mich im Folgenden im Namen der Fraktion Grünes Bündnis.

Wir sind alle stolz, wenn eine Sportlerin oder ein Sportler des Kantons erfolgreich ist und Medaillen an Grossanlässen gewinnt oder wichtige Tore für die Nationalmannschaft schießt. Daher braucht es ein Konzept, das möglichst optimale Bedingungen für unsere Talente bietet. In diesem Sinne unterstützen wir grundsätzlich die Ziele der Motionäre, welche die Förderung junger Talente verbessern wollen und gleichwertigen Zugang zu Chancen fordern. Es wurde vorhin erwähnt: Genau vor einem Jahr hat ein Runder Tisch stattgefunden, an dem ich selber teilgenommen habe, um die Weiterentwicklung des SAF-Programms zu diskutieren. Die Ergebnisse werden, wie der Staatsrat in seiner Antwort an die Motionäre schreibt, bald publiziert. Das SAF-Programm ist eine Teamarbeit zwischen Eltern, Kanton und Gemeinden. Ich bin selber Vater von zwei Kindern, die täglich zwischen der OS-Wünnewil und Freiburg Poya pendeln, um am Eishockey-Training teilzunehmen. Unsere Kinder besuchen zwar die ihnen zugeteilte OS, da die Zugverbindungen zwischen Wünnewil und Freiburg Poya ideal sind, jedoch haben sie Kollegen, welche in ein anderes OS-Zentrum gewechselt haben, so dass sie zum Beispiel nach dem Morgentraining schneller an die Schule kommen oder am Nachmittag rechtzeitig am Training teilnehmen können. Dieses Angebot des Kantons ist eine gute Sache und wird sehr geschätzt, um das Leben der Schüler und der Familien zu erleichtern. Es ist aber keinesfalls eine Verpflichtung, die OS zu wechseln. Deshalb sehe ich hier auch keine Ungleichbehandlung der Schüler.

Wenn ich nun auch noch meinen Hut als Finanzchef meiner Gemeinde aufsetze, dann kennen wir die Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinde: Es ist gesetzlich geregelt, dass die Gemeinden die Kosten für den Transport der Kinder bezahlen und nicht der Kanton. An dieser Stelle möchte ich einwerfen, wie vorhin gesagt, dass nur sehr wenige der insgesamt 450 Schülerinnen und Schüler, welche den SAF-Status haben, die obligatorische Schule besuchen. Zudem: Wenn ein OS-Schüler zum Beispiel aus medizinischen Gründen oder wegen Mobbing in eine andere OS versetzt wird, müssen die Eltern für den Transport aufkommen. Es wäre für mich eine klare Ungleichbehandlung, wenn der Wechsel der OS aus SAF-Gründen vom Kanton bezahlt werden würde und im anderen Fall nicht.

Zum Schluss: Aus zahlreichen Gesprächen mit Talentkünstlern und Sportlern weiss ich, dass ihr Hauptproblem die grosse Belastung ist. Es ist nicht einfach, die Interessen der Schule, der Eltern, des Klubs und der Trainer unter einen Hut zu bringen. In diesem Alter entscheidet sich im Sport, in der Musik sehr viel und auch in der Ausbildung steigen die Anforderungen. Ça passe ou ça casse, sagt man salopp. Da die Schüler oftmals überall sehr ambitioniert sind und perfekt sein wollen, ist die grosse Gefahr die fehlende Erholung. Ich habe jedes Jahr SAF-Schüler, die unter Erschöpfungszuständen leiden. Hier müssen neue Wege aufgezeigt und Mittel eingesetzt werden, um die Betreuung von Sport- und Kunsttalenten zu verbessern. Die Frage der Finanzierung der Transportkosten der Schülerinnen und Schüler, die am SAF-Programm teilnehmen, ist meiner Meinung nach nicht prioritär. Aus diesen Gründen wird eine Mehrheit unserer Fraktion die Motion ablehnen.

Fattebert David (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je prends la parole au nom du groupe Le Centre et déclare mes liens d'intérêts : je suis syndic de ma commune, président des communes fribourgeoises et je travaille également aux CFF.

Tout simplement décevante ! La réponse donnée à la motion de nos collègues Bapst et Pauchard par notre Gouvernement est l'archétype du "Circulez, il n'y a rien à voir, et si vraiment il y a quelque chose à faire, ce n'est pas à nous de le faire". C'est tellement simpliste de répondre qu'une Table ronde a été organisée et que les coûts des transports ne sont pas un besoin. Rien d'étonnant, car si mes informations sont correctes, il n'y avait pas de représentants des parents d'élèves SAF conviés à cet échange entre "gens qui savent".

Vous vous en doutez certainement, les références au fait que les transports scolaires sont une compétence communale m'ont légèrement irrité. Bien sûr que c'est une compétence communale dans le cadre de l'organisation du cercle scolaire dont les communes ont la responsabilité. Elles peuvent en effet par leurs décisions influencer les coûts des transports. Par contre, il n'est pas prévu par la loi scolaire qu'elles prennent en charge les déplacements en dehors de leur territoire, surtout lorsque c'est l'Etat qui déplace les élèves dans un autre établissement scolaire dans le cadre d'un programme cantonal. C'est évidemment à l'Etat d'assumer les coûts engendrés par sa propre décision.

Le soutien aux jeunes talents, qu'ils soient sportifs ou artistiques, ne se limite pas à apparaître dans les médias à leur côté une fois qu'ils auront percé et seront les ambassadeurs de notre canton. Il faut les accompagner tout au long de leur parcours dans une approche systémique leur permettant d'exceller dans leur domaine tout comme dans leur parcours scolaire, et surtout en soulageant là où c'est possible leurs parents. Le Conseil d'Etat ne se sent tellement pas concerné qu'il n'a même pas daigné

étayer sa réponse de quelques faits et chiffres. En effet, nous parlons dans le cas présent de moins de 20 élèves qui doivent changer de CO pour l'ensemble du canton de Fribourg. Quelle pingrerie et manque de vision d'essayer de faire croire que simplement en aménageant des horaires scolaires, nous aurions fait le job !

Est-ce que la départ du sport de la Direction de la formation empêcherait d'avoir une politique cohérente dans le suivi des jeunes talents ? C'est triste, mais comme souvent ces dernières années, c'est peut-être au Grand Conseil d'apporter cette vue transversale des politiques sectorielles.

Le groupe Le Centre soutiendra la motion à une forte majorité.

Vial Pierre (*PS/SP, VE*). Je n'ai pas d'intérêt particulier avec cet objet et je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Pour nous, le fait que des parents doivent payer eux-mêmes les frais de transport de leurs enfants qui participent à un programme SAF est tout à fait problématique. Ces enfants et leur famille consacrent déjà beaucoup de temps et d'énergie pour leur sport ou pour leur discipline artistique. Y ajouter cette charge financière supplémentaire est pour nous inapproprié.

On parle de cas relativement restreints, certains de mes collègues l'ont déjà relevé. Ce sont des élèves qui, en raison de leur participation au programme SAF, sont scolarisés dans un autre cercle scolaire ou dans un autre CO que celui dans lequel ils devraient se rendre normalement.

La motion demande donc que le canton finance ces frais de transport, et c'est sur ce financement par le canton que nous ne voulons pas suivre les motionnaires. D'après les chiffres fournis par l'ACF, l'enjeu financier est limité : on parle d'environ 15'000 francs pour les élèves SAF, pour le sport par exemple. Demander au Conseil d'Etat d'élaborer et de mettre en œuvre une loi pour régler ces cas, avec ce que ça implique ensuite en termes de suivi administratif, nous semble tout simplement disproportionné. Nous sommes d'avis que les communes concernées pourraient financer ces coûts de transport supplémentaires et que cela aurait un impact tout à fait limité sur les finances communales.

Au sein du groupe socialiste, nous aurions pu soutenir un instrument parlementaire qui aurait eu pour but de contraindre les communes à prendre en charge ces frais de transport, mais ce n'est hélas pas ce que demande cette motion et nous le regrettons. Nous encourageons donc les communes concernées à changer leur pratique, comme nous encourageons aussi l'ACF à inciter les communes à financer le transport scolaire de tous leurs ressortissants vers leurs écoles respectives, où qu'elles soient. Je suis en outre certain que l'ACF n'aurait pas de peine à instituer cette bonne pratique auprès des communes fribourgeoises.

En résumé, dans sa majorité, le groupe socialiste va rejeter cette motion. Nous serions cependant favorables à ce que la loi soit révisée pour en modifier cet aspect et dans l'intervalle, nous appelons les communes à prendre leurs responsabilités par rapport à ces élèves et à leurs parents.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zur vorliegenden Motion Stellung und habe keine besondere Interessenbindung zu diesem Geschäft.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt die Gewährleistung geeigneter und gleichwertiger Bedingungen für talentierte Schülerinnen und Schüler im Förderprogramm für «Sport-Kunst-Ausbildung». Was hingegen die Finanzierung der Schülertransportkosten betrifft, können wir eine Änderung der heutigen Modalitäten nicht befürworten. Das Bevorteilen einiger Weniger für lediglich ein geringfügiges Nebenanliegen ist nicht zielführend. Damit würde Tür und Tor geöffnet für andere Begehrlichkeiten verschiedener gleichwertiger Schülergruppen, welche von der Gemeinde oder vom Staat finanziert werden wollen. Wie bereits in der Antwort des Staatsrates erwähnt, sollen vielmehr Optimierungen in der Gestaltung der Förderung dieser jungen Talente angestrebt werden. In dieser Hinsicht kommt den betreffenden Schülerinnen und Schülern ein grösserer Mehrwert zu Teil.

Aus diesen Gründen lehnt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Motion ab.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis syndic d'une commune qui, je pense, a le plus haut taux de médailles olympiques par habitant [*rires*]. Je suis également syndic d'une commune qui, lorsqu'elle a des élèves SAF, verse l'équivalent d'un abonnement de bus de La Roche au CO de la Gruyère, malgré le fait qu'elle le paie quand même même si l'élève n'est pas là, par le biais des répartitions. Vous savez qu'on a tellement voulu régionaliser qu'on paie par habitant et non pas par élève. Donc on paie deux fois, il n'y aucun problème, on assume nos responsabilités, la différence étant à la charge des parents.

Mais si je prends la parole aujourd'hui, c'est en relation avec mon deuxième lien d'intérêt : je suis membre du Club des communes. Le comité du Club des communes soutient la motion citée en titre. Elle s'inscrit de manière cohérente avec la décision prise par le Service du sport et le Service de la culture de déterminer les filières spéciales SAF pour les élèves. Leur trajectoire est déterminée en fonction des disciplines qui ont été réparties par les Directions concernées sur l'ensemble du territoire cantonal et non par des décisions personnelles et de confort. La décision doit rester conséquente et des fonds à

disposition pourraient se prêter à couvrir ces charges qui se montent à quelque 15'000 francs en ce qui concerne par exemple le sport. Je tiens à préciser que cette motion ne demande pas forcément une modification de loi ; cela peut également se faire grâce à des modifications de règlements internes et de répartition interne sans créer des "bateaux administratifs". Je pense que tous ceux qui travaillent dans des communes savent qu'on peut appliquer de manière simple des solutions compliquées parfois par ce Grand Conseil.

C'est pour cela que je soutiens la motion en titre.

Pauchard Marc (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Mes liens d'intérêts : comotionnaire avec le député Pierre-Alain Bapst, que l'on vient d'entendre, je suis président de l'AFS (Association Fribourgeoise des Sports) et parle ici en mon nom propre.

Fribourg Olympic 22 fois Champion de Suisse, Fribourg Gottéron en National League depuis 1980 - le plus ancien pensionnaire de la National League -, Audrey Werro qualifiée pour les JO de Paris sur le 800 mètres, Michel Aebischer 1^{er} buteur de la Nati à l'EuroFoot actuellement en Allemagne, Alexis Monney 8^{ème} de la mythique Streif de Kitzbühel. Que dire de nos athlètes fribourgeois, si ce n'est "formidables !", comme dirait un ancien ministre fédéral des sports. Quels beaux exemples pour nos jeunes !

La culture n'est pas en reste ! Vous connaissez tous Gjon's Tears, qui a participé à The Voice sur TFI ainsi qu'à l'Eurovision, vous avez probablement vu un film de Pierre Monnard tel que "Platzspitzbaby" ou "Bisons". Ces artistes sortent tous de l'école fribourgeoise. Pourquoi freiner nos jeunes ?

Si nous voulons que les talents fribourgeois puissent éclore dans notre canton, que ce soit en sport ou dans la culture, donnons-nous-en les moyens. Les soutenir ne se limite pas seulement à leur offrir des infrastructures et des opportunités. Réduire les obstacles financiers serait une réelle aide. Je ne vais pas revenir sur tous les arguments donnés par mes préopinants, mais je souhaite insister sur le faible impact financier que la mesure proposée aurait sur les finances cantonales. En revanche, pour les parents des jeunes concernés, ce serait un signal fort donné par la politique fribourgeoise.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indique que le sujet des transports n'a pas été traité lors de la Table ronde SAF du 21 juin 2023. C'est correct, mais les participants et intervenants se sont principalement axés sur les artistes et athlètes du secondaire II. Il est crucial de noter que les besoins et les défis des élèves du secondaire I sont tout aussi importants et méritent également une attention particulière. Aujourd'hui, nous traitons des élèves du CO. Est-il normal que si j'habite telle commune, je ne paie pas les transports scolaires pour mon enfant qui suit un programme SAF, alors que si j'habite la commune d'à côté, je paie la totalité ? Non, ce n'est pas normal, Mesdames, Messieurs ! Où est l'équité de traitement entre les élèves du canton ?

Cette disparité crée une inégalité injustifiable pour les familles et les élèves de notre canton. Le principe d'égalité de traitement doit être respecté pour assurer que chaque jeune talent ait les mêmes chances de réussir, indépendamment de son lieu de résidence. Une politique de soutien aux jeunes talents doit inclure une prise en charge uniforme des frais de transport, permettant ainsi à tous les élèves de se concentrer sur leur développement artistique ou sportif sans que les contraintes financières ne deviennent un frein.

Certains d'entre vous mettent en avant la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, ces dernières devant prendre en charge les transports des élèves du cycle d'orientation. Si je suis cette logique, la localisation des élèves SAF dans les CO est décidée par l'Etat, il serait donc normal que l'Etat prenne en charge les transports.

C'est pourquoi, pour l'amour du sport et de la culture, je vous incite, chers collègues, à accepter cette motion. En le faisant, nous enverrons un message clair : Fribourg est un canton qui croit en ses jeunes talents et qui est prêt à investir dans leur avenir.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Dans leur motion déposée le 21 décembre dernier, les députés Pierre-Alain Bapst et Marc Pauchard demandent que la loi scolaire soit modifiée afin d'y intégrer une prise en charge par le canton des frais de transport scolaire pour les élèves SAF de l'école obligatoire.

Actuellement, 586 jeunes de notre canton sont bénéficiaires d'un programme SAF. Il y a différentes mesures qui sont proposées. 191 d'entre eux sont au CO et il a été proposé à 22 d'entre eux de changer de CO pour leur permettre d'accéder plus facilement à leur pratique sportive, c'est-à-dire pour limiter au maximum leurs déplacements dans leur pratique sportive.

Le Conseil d'Etat a été amené à s'exprimer à propos du programme SAF à plusieurs reprises ces dernières années. J'aimerais rappeler ici 2 ou 3 éléments. Tout d'abord, le programme SAF permet à de nombreux jeunes talents de concilier les études et leur pratique d'un sport ou d'un art de haut niveau. Plusieurs types de programmes sport-art-études existent dans notre pays, et le dispositif fribourgeois SAF a toujours démontré qu'il était adapté aux spécificités de notre canton, un canton bilingue avec beaucoup d'offres de formation et de sport. Les mesures scolaires qui existent pour les élèves de l'école obligatoire et du postobligatoire académique sont décrites dans des directives de la DFAC, d'autres directives existent aussi pour les élèves de la formation professionnelle, gérée par la DEEF. Le Conseil d'Etat a constitué une délégation temporaire du Conseil d'Etat

pour le sport lors de sa séance de reconstitution en 2021 : elle est constituée des trois directions DSJS - pour le Service du sport -, DEEF et DFAC, et cette délégation a initié, dans un but d'amélioration, une Table ronde qui a été organisée l'année dernière.

Dieser Runde Tisch war hinsichtlich der Beteiligung und der Vorschläge sehr erfolgreich - erstens wegen der Teilnahme von mehr als 100 Teilnehmenden: Experten, Referenten aus den Bereichen Sport, Kunst und Bildung, betroffene junge Menschen, die als Zeugen erschienen sind und beteiligte Eltern.

Oui, il y avait des parents d'élèves lors de cette Table ronde. Cette Table ronde a été un succès également par les propositions, car elle avait pour but de définir des recommandations concrètes au Conseil d'Etat : ainsi, des propositions qui ont été faites ce jour-là pour améliorer la prise en charge des athlètes et des artistes de talent ont été regroupées dans un rapport qui est en cours de finalisation.

Le Conseil d'Etat constate tout d'abord que la question du financement des frais de transport des élèves SAF n'a pas été présentée ni discutée lors de la Table ronde. Il y a d'autres mesures qui ont été considérées comme prioritaires par cette Table ronde. Le Conseil d'Etat ne partage pas du tout l'avis des députés devant l'inégalité de traitement des élèves SAF. Je rappelle que l'organisation et le financement des transports scolaires sont une tâche communale et non cantonale. Chaque commune est responsable du transport de ses élèves de l'école obligatoire.

Les élèves SAF bénéficient de nombreux aménagements personnalisés pour faciliter la conciliation entre les études et la pratique sportive ou artistique à haut niveau. Le changement de CO pour les élèves SAF n'est pas une obligation ordonnée par le canton, c'est une proposition qui est faite pour faciliter l'organisation de la vie des élèves et de leurs parents par rapport à leur pratique sportive. Cela se fait en adéquation avec les clubs, avec les fédérations sportives qui organisent les entraînements, chacune à leur manière, et ce système ne fonctionne que si les clubs sportifs, les fédérations, les communes, le canton, les écoles et les parents jouent leur rôle. Il y a bien d'autres situations dans lesquelles ce sont aussi les parents qui prennent en charge les frais liés aux transports pour des raisons de changement de CO. Je pense aux parents dont le jeune effectue une 12^{ème} année linguistique ou qui a changé de cercle scolaire pour raison de langue. Tout cela est réglé par la loi scolaire. Le bilinguisme de notre canton est un enjeu aussi important que le sport mais là aussi, les rôles ont été bien définis.

Un des buts du programme SAF est de limiter au maximum, je l'ai dit, les déplacements des élèves. Cela se fait justement par le changement d'école, et cette proposition est faite pour que l'élève se rapproche de son lieu d'entraînement. Les aménagements sont personnalisés et discutés lors d'une rencontre entre l'élève SAF, ses parents et le coordinateur en juillet. Les horaires scolaires et sportifs sont comparés afin de trouver la meilleure solution pour l'élève, toujours dans le respect de ses études et de sa formation. C'est pourquoi le choix se fait aussi en fonction des compétences de l'élève. Si les artistes ont cette facilité d'être tous au Conservatoire, les sportifs sont répartis dans une trentaine de sports utilisant des infrastructures très diverses et disponibles à des horaires différents. Chaque solution est discutée individuellement. La question est alors la suivante : pourquoi favoriser les seuls élèves SAF pour le paiement de leurs transports scolaires ? Pour eux, je le rappelle, un changement de CO est une proposition faite en adéquation avec les contraintes des organisations sportives.

En conclusion, je dirais qu'il est important de rester cohérent. Cohérent avec le principe du financement des transports scolaires tel qu'il est réglé aujourd'hui dans la loi et où chacun a un rôle à jouer, cohérent avec les propositions pertinentes faites par les participants à la Table ronde. C'est parmi les nombreuses mesures discutées qu'il s'agira d'établir les priorités de mise en œuvre. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous invite à rejeter la motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 47 voix contre 33. Il y a 19 abstentions.

Ont voté en faveur de la motion:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 33.*

Ont voté contre:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 47.*

Se sont abstenus:

Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP). *Total: 19.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport 2024-GC-138

Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR) - 2023

Rapporteur-e:	Emonet Gaétan (PS/SP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	03.06.2024 (BGC juin 2024, p. 2639)

Discussion

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). La Convention scolaire romande du 21 juin 2007 est entrée en vigueur le 1^{er} août 2009. Elle institue un Espace romand de la formation qui s'intègre dans l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS).

Par cette intervention, je vous commente le rapport annuel 2023 de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CSR).

Le présent rapport repose sur les dispositions contenues aux articles 20 à 25, chapitre 5 de ladite Convention, qui prévoit en particulier que notre Commission préavise le rapport annuel, le budget et les comptes de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP). Le rapport est ainsi présenté aux Parlements romands pour adoption.

Durant l'année 2023, le Bureau s'est réuni à trois reprises par visioconférence : le 1^{er} février, le 4 mai et le 14 septembre. Les séances plénières se sont déroulées le 1^{er} juin à Lausanne, avec la présence du président de la CIIP, M. Christophe Darbellay du canton du Valais, et le 6 novembre à Fribourg avec la présence du vice-président de la CIIP, M. Martial Courtet du Jura, et nous avons eu l'honneur d'avoir reçu aussi notre présidente du Parlement fribourgeois Nadia Savary-Moser.

Durant les parties thématiques, la CIP CSR a pu bénéficier d'une présentation des moyens d'enseignement du français (MER) introduits à la rentrée 2023 pour les 1^{ères}, 2^{èmes} et 5^{èmes} années, ainsi que d'une explication du projet "Profil de compétences

transversales". En novembre, la séance a été conclue par l'exposé de M. Eric Vanoncini sur la question de savoir si ChatGPT, et plus largement l'intelligence artificielle, représentait un bouleversement dans l'enseignement.

Dans le cadre des messages, le président de la CIIP a remercié l'ensemble du personnel impliqué dans la formation pour son engagement et sa résilience. Le vice-président, lui de son côté, a commencé son message en soulignant l'importance des rencontres entre la CIIP et notre Commission pour assurer la bonne mise en œuvre de la CSR et pour échanger sur les préoccupations respectives dans le domaine de la formation.

Les préoccupations de la CIIP qui ont été relatées sont les suivantes :

- > La question de la pénurie des enseignants et de l'attractivité de la profession.
- > La question de la violence au sein de l'école et le climat scolaire.
- > La thématique de l'IA.
- > L'évolution des moyens alloués à l'éducation par la Confédération.

Plusieurs avancées ont eu lieu en 2023, notamment :

- > Les moyens d'enseignement romands (MER) pour les sciences humaines et sociales, histoire et géographie et maths 1-8H sont terminés. Les nouveaux moyens de français sont également dans les classes de 1H, 2H et 5H. Le projet éditorial Français 9-11 est en cours de consultation et a été validé.
- > Concernant les plateformes électroniques de mise à disposition des moyens d'enseignement, le chantier a débuté. Il y aura dans un premier temps un portail unique à l'attention des enseignants, puis dans un second temps pour les élèves.
- > La mise en place d'un référentiel de compétences commun de formation pour la formation des enseignants pour toute la scolarité obligatoire et pour le secondaire II général et professionnel est sur les rails.

La CIIP produit chaque année un rapport très complet à l'attention de notre Commission. Reprenant l'avancée de ces travaux en détaillant article par article la Convention scolaire romande, on y trouve des informations très précises. À noter aussi que tous les articles de la CSR sont mis en œuvre et que les travaux réalisés durant toutes ses années sont énormes.

Je donne brièvement quelques points de ce rapport que nous avons examiné au printemps 2023 :

- > Les tests de référence sur la base des standards nationaux : une réflexion sur le dispositif est en cours en vue de trouver une stabilité et de définir un rythme de passation des tests.
- > Le contenu du Plan d'études a évolué avec l'implémentation de l'éducation numérique.
- > Les moyens d'enseignement et les ressources didactiques : j'en ai parlé plus haut, ils sont tous réalisés ou en cours de finalisation.
- > La formation initiale des enseignants : des solutions doivent être mises en œuvre pour gérer la pénurie d'enseignants.
- > Profil de connaissances/compétences : il s'agit d'un outil d'accompagnement destiné à soutenir tous les élèves vers l'entrée en profession. Cet outil peut être intégré au cursus de formation du secondaire I.

Concernant les comptes 2022, au secrétariat général de la CIIP, le résultat opérationnel montre un excédent de revenu de 88'466 francs. Compte tenu de l'utilisation de fonds propres, c'est un excédent de revenu de 215'868 francs versés en capitaux propres. Du côté des moyens d'enseignement, le total opérationnel pour la scolarité obligatoire montre un excédent de charges de 239'593 francs, pris sur les réserves. En ce qui concerne les moyens d'enseignement pour la formation professionnelle, l'excédent de charges est de 175'000 francs, découvert financé aussi par des réserves.

Le budget 2023 de la CIIP se monte à plus de 6 millions de francs. Les cantons y contribuent sans augmentation de leur contribution. Le budget des moyens d'enseignement pour le primaire se monte à plus de 19 millions de charges d'exploitation et à 4,5 millions de dépenses d'investissement. Pour la formation professionnelle, le budget se monte à 2,67 millions de francs.

Notre Commission interparlementaire a aussi la possibilité de déposer des interventions parlementaires sous forme de postulats. C'est le seul moyen d'interpeller la CIIP ou les intervenants autour de l'école. Aucune intervention parlementaire n'a été déposée au cours de l'année dernière.

Lors de la séance plénière du 1^{er} juin 2023 le président de la CIIP, M. Darbellay, avait exprimé le souci de la CDIP, respectivement de la CIIP, quant à la diminution probable des moyens alloués à l'éducation par la Confédération ces prochaines années. Comme ces deux conférences, la CIP CSR a signifié son inquiétude en adressant un courrier à M. le Conseiller fédéral Guy Parmelin. La CIP CSR a choisi ce procédé, car aucun autre instrument ne permet d'intervenir

directement auprès du Conseil fédéral. Le Conseiller fédéral Guy Parmelin a répondu au courrier du 6 novembre 2023 en date du 8 décembre 2023.

Avant de terminer ce rapport, je tiens à remercier les membres de la délégation fribourgeoise pour leur intérêt et leur travail. Nous nous réunissons deux fois par année pour préparer les plénières et le travail y est agréable. Je remercie aussi M. Brice Repond qui nous a quitté dernièrement et je souhaite la bienvenue à M^{me} Sophie Moura.

Compte tenu des informations données et du travail sérieux de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande, il est proposé à l'unanimité de prendre acte de ce rapport.

J'en termine ici et vous souhaite une belle sortie de groupes.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Je remercie sincèrement le député Gaétan Emonet, qui a officié durant toute l'année 2023 en tant que président de la Commission interparlementaire, pour la présentation de son rapport.

La mission de la Commission interparlementaire est le contrôle de la Convention scolaire romande. Grâce à ce rapport, l'existence d'échanges réguliers entre les parlementaires cantonaux et la CIIP est rappelée et la nature de ces échanges est précisée. Outre le suivi de la Convention scolaire, d'autres préoccupations ont été abordées, comme la pénurie des enseignants, le climat scolaire, l'intelligence artificielle ou encore de nombreux nouveaux moyens d'enseignement qui sont prêts à rejoindre les classes ou qui sont en consultation. Ces rencontres annuelles entre représentants des Parlements des cantons romands et le président et le vice-président de la CIIP, sont très importants pour moi et la compréhension mutuelle et le partage de préoccupations concernant l'école et surtout pour bien relayer la dimension romande de l'école fribourgeoise francophone, tout comme l'école fribourgeoise germanophone est reliée à l'espace intercantonal de Suisse alémanique. Chaque Grand Conseil est représenté par 7 députés, y compris le Grand Conseil fribourgeois. Ses représentantes et représentants ont pour mission de relayer ici les préoccupations cantonales sur l'évolution de l'école en participant aux échanges.

Je les remercie pour leur engagement en faveur de l'école fribourgeoise au sein de la Commission interparlementaire.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Election judiciaire 2024-GC-149

Assesseur-e (gestion comptable) auprès de la Justice de paix de la Sarine - Poste 2

Rapport/message: **06.06.2024** (BGC juin 2024, p. 2669)

Préavis de la commission: **12.06.2024** (BGC juin 2024, p. 2703)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blancs: 1; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Valentin Kessler*, à *Farvagny-le-Petit*, par 82 voix.

Ont obtenu des voix M. Pierre-Alain Perritaz: 14 / M. Lucien Tétard: 1.

—

Election (autre) 2024-GC-110

Un/e scrutateur/trice suppléant/e, en remplacement de Fritz Glauser

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 93; rentrés: 93; blancs: 0; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. André Kaltenrieder*, par 91 voix.

A obtenu des voix M^{me} Pauline Robatel: 2.

Election (autre) 2024-GC-143

Un membre suppléant/e de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Catherine Esseiva

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 93; rentrés: 93; blancs: 0; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élue M^{me} *Sophie Moura*, par 92 voix.

A obtenu des voix M. Benoît Glasson: 1.

Election (autre) 2024-GC-140

Un-e secrétaire général-e du Grand Conseil (renouvellement du mandat de Mireille Hayoz)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 95; rentrés: 95; blancs: 7; nuls: 1; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élue M^{me} *Mireille Hayoz*, par 85 voix.

Ont obtenu des voix M. Reto Schmid: 1 / M. Patrick Pugin: 1.

> La séance est levée à 10 h 20.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*